



N° 202

MAI 2010

---

## LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

---

### SPORT ET INTERET GENERAL

Est-il nécessaire de redéfinir la notion d'intérêt général dans le sport ? De mon point de vue ce serait sans doute opportun dans une période où des réformes remettent en question le modèle du sport français et sa gouvernance.

L'intérêt général couvre deux domaines essentiels :

- le sport de haut niveau qui est la représentation de notre pays dans les grandes rencontres internationales. C'est un secteur qui a été investi par l'Etat, tout particulièrement sous les mandatures du Président de la République, Charles De Gaulle et par ses successeurs, et bien entendu par le CNOSF.

- le sport pour tous qui a été investi par les collectivités territoriales et locales selon des modalités et critères très variables, et également selon leurs moyens et leurs intérêts qui se traduisent par une politique définie par les élus. Compte-tenu de sa dimension sociale, c'est ce secteur qui mérite le plus le "label" d'intérêt général.

En ce qui concerne le sport professionnel, il me semble que compte-tenu qu'il est devenu un spectacle, il ne devrait plus être soutenu au titre de l'intérêt général. La cour des comptes a du reste, dans son dernier rapport, été très critique sur le soutien des clubs pros par des collectivités, dans des conditions critiquables, au vu de cet intérêt général.

Il n'est pas interdit de se demander si tous les acteurs du sport, dans leurs grandes diversités peuvent se prévaloir de l'intérêt général ou y concourent de la même façon. La confusion peut régner sur ce point. Il est donc bon de rappeler que l'article L.100-1 du Code du sport dispose que *"les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général"*

L. 131-9 du Code du sport précise quant à lui que *"Les fédérations sportives agréées participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives"*. On peut donc dire que l'intérêt général associé au sport fonde la mission de service public. C'est donc à ce titre que le mouvement sportif intervient dans sa délégation de service public.

On notera que l'article L.100-2 indique que *"L'Etat, les collectivités territoriales et leurs regroupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives assurent le développement des activités physiques et sportives. L'Etat et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales et leurs regroupements, et des entreprises intéressées"*.

On ne peut ignorer que les fonds destinés aux activités physiques sont convoités par des associations socio-culturelles qui obtiennent des subventions pour des actions socio-sportives, et ceci au nom de l'intérêt général. On devrait donc redéfinir le périmètre des activités sportives d'intérêt général, ou tout au moins le clarifier dans le contexte des pôles de cohésions sociales qui seront sous l'autorité directe des préfets. Dans une démocratie et dans l'intérêt général un dialogue est nécessaire sur ce point.

**Le président**  
Christian LOPES

#### SCOOP 94

Directeur de la publication  
Rédacteurs

Christian LOPES  
Jacques CÉLÉRIER, Romain LEGRAND, Christian PLAT, Yves LEVERGER, Alain CHALLANT, Christian GUYOT, Dominique VIERNE, Jessica LOPES  
Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED, Jean-Claude RAOULX

Traitement et Documentation

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE**

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org) Site internet : [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit – Tirage 1 200 exemplaires – n°ISSN 1761 4899

## UNE ASSEMBLEE PEU ORDINAIRE !!!!!

Il s'agit de celle du Conseil National des CROS, CDOS et CTOS (CNCD) qui s'est tenue le 10 Avril à la Maison du Sport Français. Elle avait été précédée le 9 Avril par une réunion des CROS dont le sujet principal avait été la réforme territoriale et ses conséquences pour le mouvement sportif fédéré.

Dès le début, à la demande du président du CNOSE, Denis MASSEGLIA, l'ordre du jour avait été quelque peu modifié, celui-ci désirant intervenir en fin de matinée, histoire de sentir un peu l'ambiance qui pouvait régner. La réunion de la veille avait annoncé déjà les prémices des interpellations qui n'allaient pas manquer de fuser de l'auditoire...

Le président du CNCD, Marcel RETAILLEAU, présenta un rapide bilan et dressa quelques perspectives, tout en indiquant que le CNOSE restait à l'écoute du CNCD, affirmation qui ne sera pas vraiment confirmée par la suite, voir plus loin...

Une première question du président du CROS Aquitaine donna vite le ton : "le congrès du CNCD est-il vraiment utile car peu de sujets de fond sont abordés, efficacité du rôle du CNCD ??? Je passe sur d'autres réactions où la tension était très perceptible..."

Le vice-président, Jean Michel BRUN, chargé de la commission Sport et territoires, monta au créneau très rapidement pour calmer sans doute l'assistance et faire quelques mises au point qui étaient l'affirmation de la nouvelle politique du CNOSE qui doit s'adapter à la réforme, sans renoncer à son rôle fédérateur. C'est ainsi qu'il annonça avec force et clarté un certain nombre d'axes, à savoir :

- porter un message cohérent dans l'unité,
- montrer notre faculté d'adaptation, en confiance et en responsabilité pour développer le sport,
- innover avec les territoires en se projetant dans l'avenir dans une analyse partagée,
- fonctionnement, éviter les doublons,
- l'inter-région est le périmètre pertinent, car les problématiques ne sont pas les mêmes d'une région à une autre,
- éviter les grandes messes, revenir à la base,
- avoir une vision transversale,
- être au service des fédérations,
- trouver un mode de coopération avec les collectivités et les communautés d'agglos,
- faire un état des lieux, si on veut être acteur il faut apporter quelque chose (projets pour se faire entendre des collectivités territoriales)
- mutualiser les moyens mais ne pas supprimer la proximité
- faire des propositions pour la place du sport dans le plan local d'urbanisme (équipements sportifs)

Il s'agit d'axes sur lesquels nous devons réfléchir, il peut y avoir d'autres propositions.

Quelques infos et réflexions aussi :

- 15 conseils généraux sont en difficulté, il a été demandé à l'Etat plus de 8 milliards d'euros d'aides ...
- le sport n'a pas de compétences particulières, il a été oublié des lois de décentralisation. Il faut une compétence sport, tout comme l'exception "culture et tourisme" a été obtenue,
- on peut imaginer des financements croisés sport et culture dans une nouvelle organisation,
- l'A.G. du CNOSE du 19 Mai doit faire des propositions concrètes.

### Le mot d'ordre : préserver et faire valoir notre savoir faire....

Ce fut le tour du président, Denis MASSEGLIA, d'intervenir et il présenta ses grandes priorités en allant à l'essentiel :

- Protéger notre associatif sportif qui est plus développé que ceux de nos voisins européens;
- Faire valoir le rôle d'utilité sociale qui est plus qu'un service public;
- S'engager sur une gouvernance partagée. Si on n'y arrive pas, on risque d'être utilisé par nos financeurs; il faut un soutien partenarial et pas de subventions;

Communiqué de presse "Sport en danger" : Pourquoi ne pas l'avoir publié?? Alors que l'Etat reconnaissait la compétence culture et tourisme.... Il y a eu intervention de l'Etat, le président de la République s'étant alors engagé à reconnaître aussi le sport. De ce fait pouvait-on se lancer dans une négociation, si on fermait d'entrée la porte au dialogue ? Cela pouvait être le cas en maintenant la parution du communiqué. A l'issue des négociations, on peut envisager une épreuve de force si on n'obtient pas satisfaction. Denis pense que c'est la bonne stratégie. Le poids du sport c'est 32 milliards d'euros dont 7 milliards de TVA.

Il fait aussi remarquer qu'il aura fallu peut-être 25 ans pour arriver à des politiques territoriales pour reconnaître le sport, alors que dans les lois de décentralisation il était bel et bien absent.

En ce qui concerne les CROS, CDOS et CTOS, structures déconcentrées, elles représentent le CNOSE et déclinent la politique du CNOSE (programme d'actions). Chacun à sa place, le CNCD est une commission consultative. Le but c'est d'être efficace, alors que le CNCD à une A.G., un congrès, pourquoi ? le CNCD ne peut-être un CNOSE bis !!!

Cette déclaration fut accueillie dans un grand silence, à mon étonnement je dois le dire...

Il avait souligné un peu avant que le gouvernement avait accepté, par la négociation, que le prélèvement sur les paris-sportifs passe de 1 à 1,8% sur une période de trois ans. Autre point, un protocole a été signé avec le MEDEF afin de permettre des partenariats, car ce qui ne brille pas, c'est 7 fois plus important que ce qui brille sur un plan économique

**Commentaires personnels :** Sur ce dernier point la gouvernance partagée du CNDS s'impose, si on ne veut pas continuer sur des thématiques imposées et qui font de ce fond un "fourre-tout"!!!

- A la suite le président Denis MASSEGLIA, invita la salle à poser les questions, auxquelles il se proposa de répondre l'une après l'autre. Elles furent nombreuses portant toute sur le même sujet : la réforme territoriale et la suppression de la clause de compétence générale. On évoqua les diverses initiatives des CROS et CDOS pour alerter les élus sur les conséquences désastreuses sur le financement du sport. A ce propos Denis MASSEGLIA redoute une récupération politique et nous a incités à une grande prudence, même s'il n'est pas interdit de contacter les députés et sénateurs de nos régions et départements Mais revenons à la raison du titre de cet article, à plusieurs reprises le président Denis MASSEGLIA, demanda quel était le rôle que l'assemblée voulait voir jouer au CNCD; à cette question répétée je n'ai pas entendu beaucoup d'échos.





# ECHOS 94



## LE CHALLENGE OLYMPIQUE DES FAMILLES FETE SA 7<sup>EME</sup> ANNEE !

La 7<sup>ème</sup> édition de cette manifestation sportive présente plusieurs nouveautés. Tout d'abord, le Challenge comprend une nouvelle catégorie de récompense avec le Challenge Olympique des Villes. Le principe est simple, chacune des équipes engagées aura la possibilité de s'inscrire pour représenter, si elle le souhaite, sa commune. Pour cela, l'équipe du CDOS a rencontré les directeurs et directrices des services des sports du département afin de nous aider à faire passer le message et à récolter les inscriptions. Nous comptons donc sur les villes pour jouer le jeu et certaines sont déjà très motivées. Nous en profitons d'ailleurs pour les remercier de nous avoir reçus, entendus et soutenus.

En ce qui concerne les épreuves, là aussi il y a des changements. Ce sont désormais 6 épreuves auxquelles vont participer les familles : un 100 mètres, un saut en longueur, un lancer de vortex, un parcours de football, une épreuve de tir à l'arc et une course d'orientation également ouverte au grand public.

Ce dernier n'est pas en reste non plus avec, comme chaque année, du trampoline, de l'escalade, du football, du tir à l'arc, du karaté, du cerf-volant, mais aussi, et c'est tout nouveau, du football Américain, du basket, du rugby, un parcours sportif pour enfant, un château tropical pour les tout-petits ... tous sur structures gonflables, et enfin un vrai spectacle sportif et artistique de plus d'une heure en plein air.

N'hésitez pas à contacter le CDOS au 01 48 99 10 07 ou à [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org), et le Comité d'Athlétisme au 01.48.99.44.14, [cda94@club.fr](mailto:cda94@club.fr) si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur cet événement, ou si vous vouliez recevoir des bulletins d'inscriptions et flyers (comme ci-joint) pour les distribuer aux habitants de votre ville et adhérents de votre club !

Cette édition s'annonce festive, conviviale, haute en couleur et sans précédent !

### Appel aux Bénévoles

Si vous souhaitez nous aider sur cette manifestation, n'hésitez plus et remplissez notre bulletin de participation téléchargeable sur la page d'accueil de notre site Internet. Vous passerez une très bonne après-midi au sein d'une équipe joyeuse et bien rodée; rires et bonne humeur garantis !



## LE RETOUR AUX SOURCES

Christian RODRIGO, Président du Comité Départemental de Rugby du Val-de-Marne, et membre du Comité Directeur du CDOS 94, fera ses adieux au département le 30 Juin 2010 pour la fin de son mandat. Comme il le dit lui-même « L'appel de la Méditerranée, le Var et plus précisément Toulon » est devenu trop fort. Nous nous doutions bien qu'étant originaire de Carcassonne, et représentant le Rugby, il ne pouvait prolonger plus longtemps son séjour dans notre région. C'est avec émotion que le CDOS et le mouvement sportif du Val-de-Marne le laissent s'envoler vers le Sud, car c'est à la fois un bénévole actif et engagé, et un ami que nous voyons partir. Nous lui souhaitons une excellente continuation, de belles rencontres, et beaucoup de bonheur sous le soleil !

## LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 3 Avril, au concours hippique National Pro Elite à Marolles en Brie (J.CELERIER)  
Le 7 Avril, à l'assemblée générale du C.D des OMS du Val de Marne (W.LEGUY)  
Le 10 Avril, à l'assemblée générale du CNCD à Paris 13<sup>ème</sup> (C.LOPES, JC.RAOULX)  
Le 10 Avril, à l'assemblée générale de l'OMS de Fontenay sous Bois (W.LEGUY)  
Le 13 Avril, à la soirée en l'honneur de Grégory Saint Genies, à Limeil Brevannes (D.VIERNE)  
Le 13 Avril, à l'assemblée générale des Assises Nationales du Sport à Paris 11<sup>ème</sup> (JC.RAOULX)  
Le 14 Avril, à l'anniversaire des 10 ans du CD de Tourisme (J.LOPES)  
Le 15 Avril, à l'assemblée générale du COSMOS à Paris 13<sup>ème</sup> (JC.RAOULX)

## ERRATUM

Dans l'article sur l'AG du Badminton des Echos 94 du SCOOP n°200, nous avons commis une faute d'orthographe sur le nom de l'athlète Svetoslav STOYANOV qui fait partie du club La STELLA SPORTS. Nous nous en excusons vivement.

## [WWW.CDOS94.ORG](http://WWW.CDOS94.ORG)

Le site Internet du CDOS a complètement été remodelé. Il se veut être désormais une banque d'informations aussi bien pour les dirigeants sportifs, que pour les adhérents, les services des sports et les simples Internautes.

Dans cette optique, nous vous informons donc que le CDOS est preneur de vos informations lorsque vous avez une manifestation sportive à annoncer. Deux sections existent sur le site :

- Participer à un événement dans l'onglet Sport et Santé : dans cette section vous pouvez faire l'annonce de compétitions et d'activités auxquels les internautes, qu'ils soient sportifs ou non, peuvent participer.
- Calendrier événementiel dans l'onglet Sport en Val-de-Marne : dans cette section vous pouvez faire l'annonce de spectacles, gala, événements auxquels les Internautes peuvent assister en tant que public.

Pour ces deux sections, il est possible de mettre des liens vers vos sites Internet et/ou celui de l'événement, ainsi que d'insérer des visuels et documents à télécharger tel qu'un bulletin d'inscription par exemple.

N'hésitez donc plus et contactez nous au 01.48.99.10.07 ou par e-mail à [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org), pour nous communiquer vos dates et informations.

## **DON ET FISCALITE**

En France, grâce à la réduction d'impôt dont il est assorti, le don ne coûte qu'entre un tiers et un quart de sa valeur à son donateur, une incitation qui n'a pas d'équivalent même dans les pays de tradition philanthropique tels les pays anglo-saxons. Malgré ceci, les français ne donnent que 0,08% du PIB contre respectivement 1,4% aux USA et 0,8% en Angleterre.

Les incitations fiscales aux dons semblent toucher en priorité les personnes aguerries à la fiscalité et figurant dans les tranches les plus élevées.

Il faut aller chercher les dons dans de nouvelles sphères afin de développer la générosité, un exemple étant celui des produits-partage qui permettent d'acheter un produit sur lequel une petite somme sera reversée à une association, méthode utilisée par l'OMS pour financer UNITAID en prélevant une contribution sur les billets d'avion.

En Italie le contribuable indique dans sa déclaration de revenus la somme qu'il affecte (0,8 ou 0,5 % de son impôt) à un organisme sans but lucratif, inscrit sur les registres de l'administration fiscale, 64% des contribuables ayant souscrit à ce dispositif. Revers de la médaille un grand nombre d'associations attendaient encore, en 2010, le versement des fonds 2006 !

Au Royaume-Uni existent 2 systèmes:

- le Gift Aid Scheme, un don déclaré, mais le bénéficiaire fiscal n'est pas remboursé au donateur,
- le Payroll Giving, mécanisme de rétention à la source pour des dons réguliers, calculés sur le salaire brut.

Depuis la jurisprudence Persche une association française peut recevoir des dons d'un contribuable européen. Il ne vous reste plus qu'à connaître les dispositifs européens et trouver le bon donateur !

## **DU BETON A LA NEIGE !**

Le CROSIF, en partenariat avec l'UCPA, et dans le cadre de l'opération « Sport en Filles », a proposé un séjour éducatif à 50 jeunes filles issues de quartiers difficiles.

Ce séjour s'est déroulé du 18 au 24 Avril à Flaine en Haute-Savoie. Il a été l'occasion de sensibiliser ces jeunes filles aux valeurs de l'olympisme à travers la pratique du ski, mais aussi de leur faire expérimenter les échanges liés à la vie en collectivité afin d'optimiser leur intégration sociale.

L'objectif pour le CROSIF était le suivant : développer une dynamique francilienne portée par cinq villes à l'investissement exemplaire dans le cadre de ce plan d'actions annuelles. Cette dynamique se veut pérenne, et les villes sélectionnées montrent l'exemple à suivre.

Nous saluons ainsi la ville de Vitry-sur-Seine qui s'est investie fidèlement depuis de nombreuses années dans les projets de « Sport en Filles », et qui a donc été sélectionnée pour cette initiative.

Cette opération démontre une fois de plus la volonté du mouvement sportif d'agir sur le plan social. Le sport est un vecteur de solidarité et de sociabilité, ce qui justifie les investissements financiers importants et répétés par des structures comme le CROSIF.

Dans cette période d'interrogation quant au devenir du sport, il était important de saluer cette action qui découle de la collaboration entre les acteurs du mouvement sportif et les collectivités territoriales locales.

## **LES CYCLES LEJEUNE REVIENNENT DANS LE PELOTON**

Le retour de la marque rouge était bien évidemment un abominable poisson d'avril (SCOOP n°201). Et les coureurs Français qui ont fait un honorable début de saison n'ont besoin ni d'assistance électrique, ni de système à récupération d'énergie.

Ironie du sort, nous venons d'apprendre le décès de Marcel LEJEUNE à l'âge de 87 ans. Roger et Marcel LEJEUNE, frères jumeaux, ont été constructeur de cycles jusqu'en 1998, année de la fermeture de l'usine de Maisons-Alfort.

## **JEAN BOITEUX**

Jean BOITEUX, né le 20 Juin 1933 d'une mère sélectionnée (en natation) pour les jeux olympiques de 1924 (Paris) et 1928 (Amsterdam), a été le premier champion olympique de la natation française. Il en fut le seul jusqu'aux Jeux d'Athènes (2004) et Laure MANAUDOU.

C'est le 30 Juillet 1952, à Helsinki, dans un stade nautique en plein air, qu'il accomplit son exploit (400 mètres) et que son père agrémenta d'un plongeon dans la piscine, tout habillé, son béret basque vissé sur la tête. L'anecdote, immortalisée par les photographes fit le tour du monde.

Quarante quatre fois champion de France (dont 13 titres individuels), il devint, sa carrière sportive terminée, cadre technique puis DTN avant d'être élu, en 1995, à la présidence de la FFN. Educateur, il était toujours président du club des nageurs des Girondins de Bordeaux.

Jean BOITEUX est décédé le 11 Avril 2010 dans la région bordelaise en taillant un arbre chez un voisin.

## **INACTIVITE PHYSIQUE**

57,5 % des Français de 15 à 75 ans (selon l'INPES) « n'atteignent pas un niveau d'activité physique d'une durée et d'une intensité suffisante pour entraîner des bénéfices pour la santé ».

## **SURDITE**

Les jeunes de 12 à 25 ans risquent une perte partielle ou totale de l'ouïe. C'est en effet à cet âge que l'on utilise essentiellement des baladeurs et autres équipements électroniques dont les ventes explosent et dont les effets peuvent être irréversibles. Ajoutons qu'aucune mise en garde n'accompagne les campagnes de publicité et les modes d'emploi de ces appareils qui jouissent d'un très grand succès.

## **FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES**

Si le bénévole renonce au remboursement des frais (justifiés selon l'article 200 du CGI) qu'il a engagés dans le cadre de son activité associative, il bénéficie d'une réduction d'impôts de 66% de la dépense dans la limite de 20% du revenu imposable. L'imprimé Cerfa 11580\*01 est à votre disposition et il est obligatoire que l'opération apparaisse clairement dans la comptabilité de l'association. Si cela concerne des frais de déplacements, l'indemnité kilométrique, au titre de 2009, a été fixée selon l'instruction du 15 janvier (BOI 5 B-7-10) à 0,299 € par kilomètre pour les véhicules automobiles et à 0,116 € pour les deux roues.

## LE MARQUIS NOUS A QUITTES

Juan Antonio SAMARANCH, ancien président du Comité International Olympique, est décédé mercredi 21 Avril d'un arrêt cardio-vasculaire. Il est mort à l'âge de 89 ans dans une clinique de Barcelone où il avait été hospitalisé.

Il aura présidé le C.I.O pendant 21 ans, un très long mandat qu'il mit à profit pour faire du C.I.O une grande entreprise commerciale. A l'égal d'un souverain, il aura régné en maître incontesté, il fut reçu en grandes pompes par tous les chefs d'états et grands de son époque. Il fut éclaboussé par quelques grands scandales financiers de son entourage qui ne le déstabilisèrent pas.

L'arrivée d'une manne considérable d'argent amena le dopage organisé, envers lequel il n'aura que peu de réactions concrètes à son actif.

Il entretenait d'excellentes relations avec les pays de l'Est et tout particulièrement avec l'URSS qui lui doit beaucoup.

A son actif également l'entrée dans le concert olympique de la Chine. Homme d'influence et de réseaux, il avait joué un rôle actif dans l'attribution des JO de 1992 à Barcelone. Son dernier combat se solda par une défaite, Madrid n'ayant pas obtenu les JO de 2012.

## L'ASSOCIATION DONT REVE L'ETAT !

La circulaire du Premier Ministre du 18 janvier dernier complète l'éventail des subventions et des aides euro compatibles par des commentaires, voire des recommandations pour que l'association soit « considérée ».

La transparence financière et le fonctionnement démocratique sont des critères admis, reconnus et appliqués depuis fort longtemps. La circulaire confirme qu'une association devrait offrir ses activités à tous, sans discrimination alors que nous avons l'habitude de réserver nos activités à nos seuls membres ou adhérents. Si l'Etat n'envisage le rôle d'une association qu'au travers du service rendu, à l'instar des services publics, nos structures ne sont ni prêtes, ni armées. A défaut d'accepter cette nouvelle donne.

Une association qui offre une activité à ses adhérents sait à qui elle s'adresse et connaît le nombre de personnes susceptibles de répondre favorablement. Dans le cas contraire, aucune prévision n'est possible et des fiascos, comme des débordements peuvent mettre en péril l'association. Si tant est que l'on adhère à ce concept, est-il nécessaire d'insister sur ce point.

Ces nouveaux contours dessinent une volonté de récupération d'un potentiel auquel on n'accorde pas toujours l'attention qu'il mérite.

## 1ERES RENCONTRES EUROPEENNES DU TOURISME ET DES LOISIRS SPORTIFS DE NATURE

L'organisateur des premières Rencontres européennes du tourisme et des loisirs sportifs de nature a été désigné au terme d'une procédure débutée en septembre 2009.

Les quatre candidats, Annecy, Chambéry, Millau et Pau ont démontré un intérêt et une motivation rendant la décision difficile. C'est le soutien et l'engagement de la communauté d'agglomération du bassin annecien qui a permis à Annecy d'être désigné pour cette manifestation qui aura lieu du 5 au 8 octobre 2011.

## XIXEME JMT SPORT & SANTE : « LES SENIORS ET LE SPORT »

C'est dans le cadre idyllique de la Principauté de Monaco que s'est tenu, les 16 et 17 avril, ce congrès sur le thème : « La pratique du sport chez les seniors, les bienfaits et les précautions à prendre ».

Ce congrès à la réputation internationale rassemble techniciens, entraîneurs, sportifs de haut niveau, médecins, kinésithérapeutes, rhumatologues, nutritionnistes, physiologistes, podologues et pharmaciens.

Les chiffres, en France, sont éloquentes : 75% des 45/54 ans et 66% des 55-64 ans s'adonnent régulièrement à une activité physique, on constate que nous ne sommes plus que 37% à pratiquer une activité sportive au-delà de 65 ans.

Quels sont donc les vrais bienfaits de la pratique du sport chez les seniors, et à l'inverse, quelles peuvent être les conséquences plus dangereuses d'une pratique trop intensive ?

*« L'activité physique et sportive régulière est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie ».*

Avec l'âge diminuent l'aptitude physique, la fréquence cardiaque et les capacités respiratoires mais une pratique régulière et adaptée procure aussi beaucoup de bien-être.

## VIOLENCES DANS LES STADES NE PAS CONFONDRE SUPPORTERS ET VOYOUS !!

La secrétaire d'Etat Rama Yade a affirmé sa volonté d'éradiquer la violence dans les stades de foot.

Il s'agit d'un travail de longue haleine, il faut faire la distinction entre les supporters et les voyous qui utilisent le stade comme défiloir de haine et de violence. Une seule réponse, la répression.

Il est donc impératif d'augmenter le nombre d'interdits de stade. L'Angleterre en a 3 000, nous en sommes à 700, on doit donc pouvoir arriver au même résultat si tout le monde s'y met.

Les clubs doivent aussi porter plainte contre les voyous quand ils sont identifiés.

Le pointage des interdits de stade dans les commissariats pendant les matches doivent être systématique.

C'est ainsi que la secrétaire d'Etat entend éradiquer ce phénomène qui ternit l'image du foot.

## PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Depuis le 15 avril notre Préfecture dispose d'un code cedex individualisé :

Préfecture du Val-de-Marne

21-29 Avenue du Général de Gaulle

94038 CRETEIL Cedex